



# Politique culturelle

**Municipalité de Saint-Adrien**

# POLITIQUE CULTURELLE : LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ

Selon la Loi sur les compétences municipales, une municipalité locale a compétence dans les domaines de la culture et des loisirs. La municipalité a ainsi la responsabilité de contribuer de façon significative à la qualité de vie de la population et à son épanouissement social et culturel en créant ou en appuyant les conditions favorables à la vie artistique et en facilitant l'accès à des biens artistiques et à des services culturels. À titre d'exemple, la municipalité dispose déjà d'une bibliothèque et participe au financement d'activités à la Meunerie ainsi qu'à l'Accueil de l'église. Elle intervient de façon significative sur le paysage et le patrimoine, que ce soit par ses travaux d'embellissement ou d'entretien du patrimoine, dont le plus récent est justement la location d'un espace à l'église pour servir d'accueil aux visiteurs et conserver quelques artefacts d'un passé religieux. Par des voies réglementaires, elle s'assure de l'intégration des nouvelles constructions à leur environnement (plan d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA). Elle organise la Fête Nationale en partenariat avec la Corporation de développement du Mont Ham, un important moment de rencontre pour la population. Nous sommes ainsi convaincus que la vitalité et le développement du secteur culturel participent au même titre que les secteurs économique, social ou environnemental au bien-être de notre communauté. De nombreuses études démontrent maintenant le lien indéniable entre la culture et la production d'activités économiques importantes pour une région. Dans son aspect moins quantifiable, elle contribue aussi à instaurer un climat social propice au développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté ; on considère donc qu'une politique culturelle contribue à définir l'identité d'une collectivité.

## LA DÉFINITION DE LA «CULTURE »

La définition de « culture » que nous retenons dans le cadre de cette démarche est celle issue de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles tenue à Mexico à l'été 1982 : « Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. ».

- La culture est le reflet de l'identité d'un milieu ; puisant dans ses racines, elle évolue avec son contexte et influence à son tour le développement de la communauté.
- Les arts et la vie culturelle favorisent la rencontre, le sentiment d'appartenance et l'attractivité du milieu.
- Les arts et la culture représentent un levier de développement personnel et collectif qui permet d'améliorer la qualité de vie ; à ce titre, ils se doivent d'être accessibles à tous.
- La culture est l'objet d'un leadership partagé, c'est-à-dire qu'elle engage une diversité d'acteurs dans un but collectif.

# PRINCIPES DIRECTEURS

1. Rendre les activités culturelles accessibles à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de Saint-Adrien.
2. Encourager la participation à des activités de création et d'interprétation d'œuvres artistiques, patrimoniales ou pittoresque
3. Favoriser l'attrait touristique par des événements culturels originaux

# FINANCEMENT

Partant de ces grandes lignes, le financement municipal d'activités culturelles doit suivre certaines règles d'attribution qui se démarquent de choix politique et permettent une répartition équitables de chaque dollars de son enveloppe budgétaire.

- Le financement municipal ne devrait pas dépasser 80% de la valeur totale d'un projet (sauf s'il est initié par la municipalité).
- Dans ce calcul, la valeur du bénévolat se calcul en heures fournies au taux du salaire minimum en vigueur.
- Les projets doivent être présentés au plus tard 60 jours avant l'événement.

# CONCLUSION

L'élaboration de la présente politique nous fournira un barème afin d'évaluer la pertinence de l'implication municipale dans le financement et de mener une démarche de concertation desquels émaneront le dynamisme, la volonté et l'attachement du milieu face à la culture. La participation des acteurs locaux est essentielle pour bien cerner les forces, mais aussi les besoins et les enjeux dont il faut tenir compte pour maintenir un milieu de vie agréable et favorable à l'épanouissement de tous. Cette politique définie du même coup le plan d'action adopté par la municipalité dans le soutien de la culture à Saint-Adrien.